



CHIMIE ÉNERGIE
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Révision des avenants catégoriels de la branche FC3PV (IDCC 1555)

Actuellement, il existe 3 avenants catégoriels aux dispositions générales de la Convention Collective Nationale (CCN) « Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire » (FC3PV) datés de 1989.

Par exemple, le mode de calcul des indemnités de départ à la retraite, de licenciement était différent selon les catégories socio-professionnelles.

La CFDT considère que ces différences de traitement ne peuvent plus se justifier. Après plusieurs mois de négociation, la branche a abouti à un accord. **La CFDT a signé cet accord.**

- Le maintien de salaire, dès la première année, en cas de maladie, sera appliqué à tous les salariés sans distinction de catégorie socio-professionnelle.
- Le calcul de l'indemnité de départ à la retraite est identique pour tous les salariés.
- Un nouveau mode de calcul de l'indemnité de licenciement plus favorable pour tous les salariés, y compris les cadres, a été trouvé.

A titre d'exemple :

Années d'ancienneté	Ancienne méthode de calcul		Nouvelle méthode de calcul
	Mois de salaire		Mois de salaire
	Non cadre	Cadre	Tous les salariés
20	5,50	10,00	12,00
25	6,50	12,50	18,00
30	7,50	15,00	24,00

Vos représentants CFDT sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter.

Des choix, des actes, rejoignez la CFDT

Coupon Contact CFDT à retourner à :

Nom : **Prénom :**

- Je souhaite vous rencontrer afin d'obtenir plus d'informations sur la CFDT
 Je souhaite adhérer à la CFDT

Tél :

Mail :



5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !

